



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025
ID : 031-213102247-20251106-DEL_2025_05_04-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2025-05-04**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	14

OBJET :
Subvention
exceptionnelle versée
à l'association
« Gospel 31 »

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration à M. MARTINEZ) Mme GALLEGRO (procuration à Mme BRESSOLE), Mme GEVREY (procuration à M. COLLA), M. LARQUE (procuration à Mme ECHEVARNE)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Considérant la demande réalisée par l'association « Gospel 31 »,

Entendu l'exposé de son Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Gospel 31 » de 150 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire,
- d'inscrire les crédits au budget communal, article 65748.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Le Maire,

Patrick SAULNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>